

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 13 (1875)  
**Heft:** 10

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** Brun, Aug.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183207>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 6 Mars 1875.

Monsieur le rédacteur,

Les journaux nous apprennent que les deux glaives du bourreau ont été placés au Musée des antiquités ; puissent ces instruments demeurer à jamais dans cette paisible retraite ; puissent bientôt les y suivre tous les engins que les hommes ont inventés pour s'entre-détruire.

La dernière discussion importante de notre Grand Conseil sur la peine de mort eut lieu en 1868. M. Eytel présenta sur cet objet un rapport remarquable. Voudriez-vous en reproduire le fragment suivant, qui répond à ceux qui tiennent absolument à faire de Dieu et du bourreau deux associés. Ce sera en même temps une occasion de rappeler le souvenir d'un citoyen qui, ardent à poursuivre dans son canton tous les progrès, mettait non moins de vigueur à repousser ceux qui arrivaient portés sur les ailes de la centralisation.

« .... Est-ce aux textes seulement qu'il faut demander la vérité ? Au-dessus de la lettre ne savons-nous pas que plane la pensée-mère du christianisme. Or, cette pensée, toute de miséricorde, se traduit ça et là par des traits dont on nierait en vain la portée et qui valent plus qu'un dogme.

Voyez sur ce tertre trois hommes attachés à des croix. L'un est juste, les autres sont des brigands.

Le juste, loin de se laisser anéantir sous le poids de son sacrifice et de sa douleur, est encore assez libre pour remarquer l'expression d'un bon sentiment chez l'un des deux autres ; il lui dit : « *Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis.* » Cette parole n'est-elle pas d'une immense portée ?

Mais supposons que, par impossible, un ordre de Pilate eût fait détacher Jésus de sa croix et lui eût remis le sort de ses deux compagnons d'opprobre : qu'aurait-il fait ? N'aurait-il pas détaché aussitôt le brigand qu'il venait ainsi de consoler ? Nous n'en doutons pas et nous osons même pencher à croire qu'il aurait aussi détaché le second et leur aurait dit à tous deux : « *Allez et ne péchez plus* ; » tant il est vrai que notre esprit se refuse à comprendre le fils de Marie prononçant ou approuvant une condamnation à mort. »



On lit dans *l'Evénement* :

« Un fait des plus bizarres et d'une portée scientifique des plus considérables vient de nous être raconté par un docteur de nos amis.

Dans une des localités avoisinant Paris, le médecin fut appelé auprès d'un malade dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 janvier. Le verglas le fit tomber si malheureusement sur le dos, qu'il perdit connaissance.

Les passants étaient très rares à cette heure-là, et le médecin resta plusieurs heures avant qu'on ne vint à son secours. Quand on essaya de le relever, on n'y parvint qu'après mille efforts ; les habits et la peau du dos étaient collés à la terre ; les chairs à nu faisaient éprouver des souffrances atroces au malheureux vieillard.

Un des assistants eut alors l'idée d'appliquer sur le dos de cet écorché vivant la peau d'un agneau fraîchement tué.

Quand on voulut lever l'appareil étrange qui avait servi de premier pansement, on s'aperçut, ô prodige ! que les tissus s'étaient intimement soudés. Une opération, une *dissection* devenait indispensable. Le médecin s'y refusa complètement. On dut l'abandonner à son sort.

Aujourd'hui, la « grefte épidermique » est à peu près achevée, la peau de l'agneau a repris toute sa vitalité, les poils leur croissance. Un grand nombre de savants ont déjà examiné ce phénomène, qui sera l'objet d'une présentation académique. »

*Le noyer de Bonvillars.* — Tout près de Bonvillars existe un noyer remarquable dont le tronc a six mètres et trente centimètres de tour (21 pieds suisses), et le diamètre de son branchage, qui est magnifique, se mesure par une trentaine de bons pas. Cet arbre est encore plein de vie quoique âgé de trois ou quatre siècles au moins, et a peut-être, dans ses premières années, donné ses fruits aux braves Suisses de Grandson.



Monsieur le rédacteur,

Je lis dans le dernier numéro du *Conteur* :

« Les tyrans ont aussi leurs despotes : La Du Barry, couchée sous l'édredon, jeta un jour sa pantoufle à la tête du roi Louis XV, en disant :

» Dis-donc, La France, apporte-moi mon café! Et  
» le roi lui apporta son café. Il est vrai que Mlle  
» Vaubernier était renvoyée le lendemain.

Ceci n'est pas tout-à-fait exact. L'épisode du café et celui de la pantoufle sont distincts et ne se rapportent pas tous deux au roi Louis XV.

Voulez-vous me permettre à cet égard une citation empruntée à un ouvrage imprimé à Londres en 1787 : *Les fastes de Louis XV*? Voici comment l'auteur de cet ouvrage, parlant de la royale Margot, rapporte les deux scènes dont il est ici question :

« Le sceptre de Louis XV, tour à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, était devenu entre les mains de la comtesse la marotte de la folie. Quelle extravagance, en effet, que de voir la sultane sortir toute nue de son lit, se faire donner une de ses pantoufles par le nonce du Pape et la seconde par le grand aumônier, et les deux prélats s'estimer heureux de ce vil et ridicule emploi, etc., etc....

» La comtesse ne parlait pas plus respectueusement au Roi même. Un jour que Sa Majesté s'amusait à faire du café dans l'appartement de sa favorite, celle-ci qui, de son lit, voyait le café se répandre, lui dit : Eh! La France, prends donc garde : ton café f... le camp. »

Voilà, Monsieur le rédacteur, la vérité toute nue et sans fard. C'est le cri du cœur, s'il faut supposer un cœur à celle qui se vautra si longtemps dans les orgies de la couche royale.

A quelque époque et à quelque pays qu'elles appartiennent, les Dubarry n'ont pas plus de distinction dans leur langage. Et l'on peut appliquer aux peuples, dont les souverains sont coiffés par elles, l'apostrophe de Béranger aux oiseaux du sacre :

« Oiseaux, votre maître a des maîtres. » En supprimant les oiseaux et en mettant une légère variante au refrain, on reste dans la réalité absolue de la situation.

Veuillez agréer, etc.

AUG. BRUN.

Paris, 2 mars 1875.

On a joué dernièrement sur notre scène lausannoise une des œuvres les plus remarquables d'Alexandre Dumas fils, le *Demi-Monde*, dans l'interprétation de laquelle deux de nos artistes se sont particulièrement distingués, Mme Laurenty et M. le directeur Vaslin, qui nous fait jouir trop rarement de ses remarquables talents dramatiques.

Voici comment M. Dumas définit cette classe de la société qu'il appelle *demi-monde* :

« Le demi-monde n'est ni l'aristocratie ni la bourgeoisie, mais il vogue comme une île flottante sur l'océan parisien, appelant, recueillant, admettant tout ce qui tombe, tout ce qui émigre, tout ce qui se sauve de l'un de ces deux continents, sans compter les naufrages de rencontre, et qui viennent on ne sait d'où. On le reconnaît à l'absence des maris. Il est plein de femmes mariées, dont on ne voit jamais les conjoints. »

On a remarqué dans la salle beaucoup de places vides. Pourquoi?...

1874. — Compte d'un régent ayant 3 enfants.

Recettes.

Traitemen fixe . . . . .	Fr. 800
Ecolage. En moyenne 50 élèves à 3 fr. »	150
Augmentation moyenne. . . . .	» 100
Total. . . . .	Fr. 1050

Dépenses.

Impôt militaire . . . . .	Fr. 11 25
Impôt mobilier ; assurance mobilière »	10 »
Impôt communal . . . . .	» 3 »
Bois pour usage personnel . . . . .	» 50 »
Conférences et abonnements divers. »	50 »
Vêtements de la famille. . . . .	» 200 »
Chaussure. . . . .	» 100 »
Linge et entretien . . . . .	» 100 »
Pain d'après mon carnet, 50 fr. par trimestre . . . . .	» 200 »
Lait, 1 pot 1/2 par jour à 25 cent. »	137 85
Viande de boucherie, 3 1/4 par semaine à 80 cent. »	135 20
Beurre et graisse, 30 kil. à 1 fr. 10 »	33 »
Sucre, café, chicorée, épices, lumiére, etc. . . . .	» 100 »
Vin, 1 pot par semaine à 80 cent. »	41 60
Pommes de terre, autres légumes, fruits, en surplus de ce que je puis récolter . . . . .	» 20 »
Education de mes trois enfants . . . . .	» 100 »
Dépenses	Fr. 1291 90
Recettes	» 1050 »
Déficit	» 241 90

Un Lausannois, qui a la manie de bâtir, est d'une dureté à toute épreuve envers les gens qu'il met à l'œuvre et épeluche leurs mémoires avec la plus grande sévérité. Un jour qu'il jetait les yeux sur le compte de l'un d'eux nommé *Volland*, il relève brusquement la tête, regarde fixement ce dernier et lui dit :

— Voilà un singulier nom, Monsieur, pour un maître d'état.

— Monsieur, répond celui-ci, je prendrai la liberté de vous faire remarquer que mon nom s'écrit avec deux *l*.

— Eh! Monsieur, repartit finement le riche Lausannois, avec deux *ailes* on n'en *vole* que mieux.

On sait que dans les bonnes années le vin de Lavaux est d'une vinosité si énergique, que beaucoup de profanes, surpris de cette exubérance, sont tentés de l'attribuer à une alcoolisation artificielle.

Le fait s'est présenté il y a quelques années. Un brave vigneron de Lavaux, qui s'était amassé une jolie fortune avec le produit de ses excellents par-